

ECOLE CROSSACAISE
« LE CIRQUE DES MERVEILLES »
REGLEMENT INTERIEUR

Le Cirque des Merveilles vous accueille sous chapiteau du 18 septembre au 06 décembre 2023, puis du 08 Janvier au 29 Mai 2024, le chapiteau étant monopolisé au mois de décembre pour le cirque de Noël qui aura lieu à Donges.

Assurance - Adhésion - Coût activité

L'assurance est obligatoire et est incluse dans le tarif d'inscription. Elle vous couvre en cas d'accident au cours de l'activité. L'adhésion au Cirque des Merveilles est obligatoire pour la pratique des arts du cirque en son sein.

Le coût de l'activité est fixé annuellement, le règlement s'effectue dès l'inscription en une ou trois fois et est valable de septembre 2023 à mai 2024.

En complément du dossier, merci de joindre les documents suivants :

- Une photo d'identité
- Un certificat médical datant de moins de 3 mois avant le début de l'activité, précisant que l'enfant est apte à la pratique des Arts du Cirque (*si vous ne pouvez pas en fournir un avec le dossier, vous pourrez le donner en mains propres lors de la première séance*)

Vous avez la possibilité de régler en 1 ou 3 versements,

Le règlement complet est à remettre avec le dossier, la mise en banque des chèques se fait ensuite aux alentours des 15 Octobre, 1^{er} Février et 15 Mai. Nous acceptons le paiement par chèques (à libeller à l'ordre de « Association le Cirque des Merveilles ») ou en espèces.

Vous pouvez nous faire parvenir le dossier par mail ou par voie postale à l'adresse suivante:

Association le Cirque des Merveilles
3A La Lande
44160 Pontchâteau
France

Organisation des ateliers / cours

Une séance dure une heure ou une heure trente en fonction de l'âge des inscrits. Dans la mesure du possible, essayez d'arriver à l'heure. En cas de retard ou d'empêchement, vous pouvez nous contacter au 07 68 35 44 66 ou par mail : cirquedesmerveilles@gmail.com
L'heure de fin de cours sera respectée : merci d'être présents lorsque les enfants auront terminé leur séance afin d'éviter de mettre en retard les groupes suivants.

Vacances scolaires

Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires. Des stages «cirque» hebdomadaires pourront y être organisés. Vous obtiendrez toutes les informations par mail ou au 07 68 35 44 66 dans le courant de l'année.

Spectacle

Le spectacle de fin d'année est prévu le weekend du 25 et 26 mai 2024. Il aura lieu sous le chapiteau. Cette journée est très importante pour l'association et nous remercions par avance tous les adhérents et bénévoles qui y participeront.

Contacts

Les professeurs de cirque sont à votre disposition pendant les cours. Vous pouvez également nous joindre par téléphone au 07 68 38 79 64 ou par mail à l'adresse suivante : cirquedesmerveilles@gmail.com

En cas de problèmes

Vous avez pris une inscription à l'année, si après les deux premières séances, vous voulez revenir sur votre décision, vous serez remboursés de la totalité de votre versement, si vous en informez le bureau au 07 68 38 79 64.

Aucune rétractation ne sera possible à partir de la 3^e séance.

En cas d'absence, de moins de deux mois pour maladie ou autre, aucun remboursement ne sera effectué.

Au-delà, et sur justificatif, un remboursement partiel pourra être effectué.

Il en sera de même en cas de déménagement. Le coût de la licence et de l'adhésion ne pourra en aucun cas être restitué.

La fin de saison

La fin de la saison est prévue le **mercredi 29 Mai 2024**.

Bénévolat

Les personnes désireuses de s'investir en tant que bénévoles dans l'association sont les bienvenues (bricolage, aménagement, aide à l'organisation d'événements)

Merci de contacter Jean SECHER au 07 68 38 79 64.

